



Ecole polytechnique
Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

MAINTENANCE, RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS (GTB) DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	MX24-031
Date limite de remise des plis (par voie électronique)	16/01/2025 à 15 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

A noter : L'École polytechnique sera fermée du 24 décembre 2024 au 01 janvier 2025 inclus.

Adresse d'accès aux documents de consultation et de remise des plis :

www.marches-publics.gouv.fr

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant la remise de leur offre. La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole polytechnique Représentant : L'Ingénieure générale de l'armement Laura CHAUBARD, Présidente du conseil d'administration par intérim

Direction des Achats
Adresse : Ecole polytechnique
Route de Saclay
91128 Palaiseau
Téléphone : 0169333230

La personne en charge du dossier est : Lydie QUANBOULI Acheteur- négociateur

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Maintenance, renouvellement et développement du système de gestion technique des bâtiments (GTB) de l'Ecole polytechnique.

Code CPV	Libellé CPV
50324100-3	Services de maintenance des systèmes

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maintenance, renouvellement et développement du système de gestion technique des bâtiments (GTB) de l'Ecole polytechnique
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Marché de services mono-attributaire composite avec partie forfaitaire et partie à bons de commande sans minimum avec maximum
 Structure	Lot unique – 5 postes Poste n°1 Maintenance préventive, Vérifications périodiques, Assistance technique : Prestation forfaitaire Poste n°2 Maintenance curative Niveau 1 à 2 : Prestation forfaitaire Poste n°3 Maintenance curative Niveau 3 à 4 : Prestation à bons de commande avec 40 000 euros HT maxi par an Poste n°4 Maintenance niveau 5 - Travaux neufs : Prestation à bons de commande 200 000 euros HT maxi par an Poste n°5 Assistance aux chantiers neufs : Prestation à bons de commande 70 000 euros HT maxi par an
 Lieu d'exécution	ECOLE POLYTECHNIQUE – Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
 Durée	12 mois - Reconductible 3 fois 12 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités	Cf article 8 du CCAP
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires selon les prestations du contrat

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots : impossibilité d'assurer l'organisation, le pilotage, et la

coordination du marché si alloti.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Variantes autorisées / Variantes obligatoires :

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des variantes optionnelles par rapport aux spécifications définies dans le cahier des charges.

■ Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire :

Les candidats doivent présenter une prestation supplémentaire qui est l'Analyse GTB et l'optimisation énergétique. Les candidats proposeront des solutions d'optimisation énergétique :

- Recommandations pour l'amélioration de la gestion des consommations énergétiques (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, etc.).
 - Intégration de nouvelles technologies ou fonctionnalités (par exemple, systèmes d'intelligence artificielle, capteurs avancés).
 - Stratégies pour réduire les coûts énergétiques tout en maintenant ou en améliorant le confort des utilisateurs.
 - Plan d'actions détaillé avec une estimation des économies potentielles en termes d'énergie et de coûts.
-
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage**

La société CARIG – 74 rue Nollet 75017 Paris.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Visite des lieux :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site. Elle sera réalisée selon les modalités suivantes :

- **Prise de RDV à la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier**

Il est demandé aux candidats souhaitant participer aux visites de prendre rendez-vous auprès de :
Monsieur ATILLAH

☎ : 01 69 33 29 03 ou sami.atillah@polytechnique.edu

La visite se fera en amont de la remise des offres.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Les candidats doivent, à l'issue de la visite des lieux,

faire signer l'attestation de visite.

Important : En cas d'éventuelles questions, les candidats devront les formuler à l'issue de la visite par écrit sur la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante www.marches-publics.gouv.fr

L'ensemble des réponses aux questions sera transmis par écrit à l'ensemble des candidats.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation « **MX24-031** » est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation et ses trois annexes ;
- L'Acte d'Engagement (AE) ;
- Les Annexes financières (DPGF et BPU) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun (CCTP) et ses annexes.

Afin de pouvoir lire les documents électroniques mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .pdf / .xls / .doc / .ppt / .zip / .jpeg / .dwg / .html.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier le dépositaire. Il n'y a pas d'obligation de signature électronique des documents du contrat listés dans le présent RC, transmis par voie électronique.

Toutefois, les documents du contrat devront être signés électroniquement par le candidat sélectionné lors de l'attribution du contrat.

Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°2 du présent Règlement de Consultation.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : sda.procedure@polytechnique.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Rappel : Dans le cas d'envoi de plusieurs plis par le même candidat, seul le dernier transmis sur la plateforme des achats de l'Etat et reçu dans les délais sera pris en compte.

Avertissement technique

En disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo. L'attention des candidats est donc attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est en effet la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer les marges de manœuvre nécessaires à leur processus de réponse, et à tenir compte des délais d'acheminement. Il est vivement conseillé aux candidats de déposer leur pli électronique avant la dernière heure qui précède celui de la date et de l'heure de remise des plis comme indiqué dans le présent règlement de la consultation.

L'Ecole polytechnique ne peut être tenue pour responsable du délai d'acheminement d'un pli électronique.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics
Capacité technique et professionnelle	
Cadre de présentation des capacités techniques, financières et professionnelles	Annexe n°3 au présent RC à remplir obligatoirement. Le format du document doit être impérativement respecté. Aucun renvoi à d'autres documents n'est accepté et sera pris en compte.
Autres justificatifs	
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation). Attestation à jour certification Ecoexpert « Régulation & BMS » de chez Schneider. <u>Il est à noter que l'absence de qualification/certification Schneider explicitement indiquée au CCTP est pénalisée.</u>
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent contrat, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent contrat et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles (**une note explicative concernant le DUME est en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation**).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Complété, daté et signé
Annexe financière	Complétée, datée et signée
Mémoire technique	Mémoire technique comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La liste des intervenants prévus accompagnées des attestations nominatives, des intervenants proposés, de formations à l'exploitation et à l'environnement STRUXUREWARE de chez Schneider ; • Les prescriptions complémentaires qu'il juge nécessaire et qu'il a inclus dans sa prestation (poste P1 et P2) • Maintenance préventive : prescriptions complémentaires à l'initiative du candidat : Le candidat indiquera les prescriptions complémentaires, au chapitre 6.2 du CCTP, qu'il juge nécessaire et qu'il a inclus dans sa prestation • Le candidat intégrera dans son offre une intervention sur des installations répondant au préconisation ANSII indiquée dans le guide de la « La cybersécurité des systèmes industriels ».
Prestation supplémentaire obligatoire	Les candidats doivent présenter une prestation supplémentaire qui est l'Analyse GTB et l'optimisation énergétique. Les candidats proposeront des solutions d'optimisation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations pour l'amélioration de la gestion des consommations énergétiques (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, etc.). • Intégration de nouvelles technologies ou fonctionnalités (par exemple, systèmes d'intelligence artificielle, capteurs avancés). • Stratégies pour réduire les coûts énergétiques tout en maintenant ou en améliorant le confort des utilisateurs. • Plan d'actions détaillé avec une estimation des économies potentielles en termes d'énergie et de coûts.
Attestation de visite	Attestation remise lors de la visite des lieux obligatoire signée par les deux parties

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

■ Dépôt des attestations et certificats :

Le profil acheteur PLACE met à disposition des entreprises un coffre-fort électronique afin de déposer les certificats et attestations suivantes :

- certificat de régularité fiscale ;
- certificat de régularité sociale ;
- cotisation employeur MSA.

En déposant ces documents directement dans ledit coffre, vous êtes déchargé de votre obligation de transmission à l'Ecole polytechnique lors de l'attribution du contrat. Si ce n'est pas déjà disponible dans votre offre, il vous sera uniquement demandé la liste des travailleurs étrangers (ou à défaut, une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en employez pas) et l'extrait K-bis.

L'accès audit coffre n'est possible qu'une fois votre entreprise authentifiée sur la plateforme PLACE. Celui-ci est accessible sur la page d'accueil dans la rubrique espace documentaire - coffre-fort entreprise. Si vous optez pour ce dépôt, il est nécessaire de rendre accessible les documents déposés dans le coffre-fort.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide utilisateur entreprise (lien : <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/guide-esr-2017/place/GuideUtilisateurEntreprise.zip>).

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Conformément à l'article L2152-7 du code de la commande publique, il sera retenu l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères de notation	Pondération
1. Organisation de l'équipe opérationnelle : Qualifications et expériences des personnels assignés à l'exécution du marché	25 %
1.1 Qualifications des personnels dédiés au projet (formations sur matériels et logiciels cités).	15 %
1.2 Qualifications/certifications en réseaux IT disponibles dans l'entreprise	10%
2. Qualité de la méthodologie et moyens entrepris pour la réalisation des prestations	25 %
2.1 Clés de développement logiciels	10 %
2.2 Matériels disponibles en propre : appareils de mesures, PC, logiciels pour les intervenants	15 %
3. Evaluation des ressources nécessaires : nombre de jours/hommes prévus pour la maintenance préventive-plan de maintenance préventif	10 %
4. Prix	40%
4.1 Prestations à prix forfaitaires tels qu'indiqués dans la DPGF	20%
4.2 Prestations à bons de commande sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) non publié et non communiqué aux candidats	20%

La notation des sous-critères Prix :

- La note financière pour le sous-critère 4.1 sera obtenue par application de la formule suivante :
Note obtenue = $20 \times (\text{montant de l'offre la moins chère} / \text{montant de l'offre notée})$.
- La note financière pour le sous-critère 4.2 sera obtenue par application de la formule suivante :
Note obtenue = $20 \times (\text{montant de l'offre la moins chère} / \text{montant de l'offre notée})$.

Chaque candidat se verra attribuer un nombre de points sur 40 au vu du Prix Global des prestations en € HT.

Le Prix Global des prestations en € HT est la somme des totaux généraux en € HT des 2 (deux) sous-critères.

Le détenteur du Prix Global des prestations le plus bas se verra attribuer le nombre maximal de 40 points, sauf si ce prix est anormalement bas.

La formule mathématique pour l'attribution des points aux candidats est :

Note n = $40 \times (\text{Prix md} / \text{Prix n})$

Note n = note du prix du candidat n

Prix md = Prix Global des prestations en € HT du candidat moins-disant

Prix n = Prix Global des prestations en € HT du candidat n

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ou à l'éclaircir ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
N°SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://ta-versailles.juradm.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Techniques de l'information et de la communication \(TIC\) du 30 mars 2021](#)